



**CTSD  
DU 02/07/2020**

# SOLIDAIRES

Suite au boycott de la première convocation de ce CTSD par l'intersyndicale (hors syndicats réformistes, cf publication de ce jour là sur vos boîtes), *Ce CTSD reconvoqué était consacré à 2 points soumis à vote : le plafond autorisé d'emplois (PAE) et les effectifs de référence (ER) ainsi qu' à la mise en place d'horaires variables à la RI et à 2 points d'information : les horaires de la BSE de Tarbes et la participation à la CROSS31.*

## 1. PAE et ER

- **Suppressions CIEL 13 emplois** 1A 4B 1C Montpellier (6), 4B 2C Perpignan (6), 1B Toulouse (Gaillac)

*Suite au CTR du 29/01/20, la DG a annoncé la suppression en 2021 de 40 ETPT au titre de la dématérialisation CIEL, interrogé, le DI indique ne pas être au courant !*

- **Suppressions au titre des économies 3 emplois** Montpellier DI 1 (PLI/TSI) Perpignan 1 (CRPC SU) Toulouse 1 (Frouzens SU)
- **Transformation d'1 emploi C de Nîmes bureau en Contractuel de cat A** au titre de la création du réseau des psychologues.

*Il nous semblait que pour la création de ce poste, des crédits spécifiques avaient été mis en place par la DG, hors le DI supprime un emploi budgétaire pour le créer, interrogé à ce sujet le DI indique ne pas être au courant de ces crédits.*

Mme MICHAUD, la psychologue du travail contractuelle rattachée à la DI de Montpellier explique que sa mission est double, à savoir à la fois réaliser les entretiens d'évaluation psychologique des candidats admissibles aux concours SURV et intervenir à la demande de l'administration sur le collectif de travail, notamment si des risques psycho-sociaux sont détectés.

Questionnée par SOLIDAIRES sur le cas des candidats internes admissibles qu'elle aurait pu préalablement avoir rencontrés lors de telles interventions, Mme MICHAUD a indiqué que quand elle le jugerait nécessaire, elle ferait procéder à un dépaysement du dossier via le réseau des psychologues.

- Abondement de 8 emplois au titre du transfert de Toulon sur Sète du trafic de l'armateur DFDS Sète bureau 2B et 1C , Sète BSE 2B 3C
- Abondement de 14 emplois BREXIT MMA 1B SETE 1B Nîmes 1C, Blagnac aéro bureau 1A+ 6A 1B Blagnac BSE 1B Tarbes BSE 1B 1C

Le problème du sous effectif de MMA a été soulevé ( une bonne douzaine d'emplois) , le DI nous a répondu que dans l'attente de la révision du niveau des effectifs si la confirmation du trafic est avérée ; des Paris spé (12agents) seront demandés.

**TOTAL SEC +6 ER ( de 986 ER en 2019 à 992 ER en 2020)**

Total en trompe l'œil tant les emplois « Brexit » masquent les suppressions d'emplois qui continuent de désosser les services AG/OPCO notamment (CI/VITI cette année).

Pour SOLIDAIRES, cet exercice sur les effectifs nous apparaît de plus en plus inutile tant le dialogue social y est inexistant. Tout est figé par l'enveloppe budgétaire dont dispose le DI (qu'il « argumente » auprès de la DG) .Les « arguments » amenés par les organisations syndicales ne sont jamais entendus. Un véritable dialogue de sourd.

Pour nous, les ER doivent être calculés en fonction de la charge de travail et du contexte des bureaux et brigades et non pas adaptés au budget dont dispose le DI.

**VOTE CONTRE UNANIME DES ORGANISATIONS SYNDICALES ( sauf UNSA Absente)**

## **2. HORAIRES VARIABLES RI**

Le dispositif a été présenté par le RI aux agents auquel 84 % se sont déclarés favorables, il a été ensuite présenté au CHSCT qui a émis un avis favorable.

En raison de l'éloignement de la RI du réseau de tramway et de la gare, SOLIDAIRES demande au RI que soient considérés avec bienveillance d'éventuels retards exceptionnels, en cas de perturbation dans les transport en commun en particulier.

**VOTE POUR UNANIME DES ORGANISATIONS SYNDICALES ( sauf UNSA Absente)**

### **3. NOUVEAUX HORAIRES TARBES BSE/PPF**

Malgré un travail conséquent de la DR de Toulouse sur le sujet, (analyse de risque, un travail sur les fiches horaires et de liaison, etc...) débouchant sur une note de service définissant les priorités, l'organisation, le retour aux normes RH (plafond heures, RTT, TIR, Formation...), les agents ne semblent pas convaincus par les propositions notamment en matière d'amplitude horaire.

**Le CHSCT consulté a émis avis contre** pour la CGT et SOLIDAIRES (au nom de l'impact sur la vie familiale des agents, du manque d'effectifs chronique et de la présence nécessaire des agents la nuit) avec abstention FO (au nom de la défense des missions douanières tout en émettant des réserves sur la problématique des effectifs)

*Un BILAN doit être fait auprès du CHSCT (de l'impact sur la vie des agents) en juin 2020, nous serons vigilant à ses conclusions, le sujet n'est pas donc clos.*

### **4. La CROSS (Cellule du Renseignement Opérationnel Sur les Stupéfiants)**

Suite aux explications du DR de Toulouse sur l'intérêt de participer à cette cellule, il nous informe qu'un agent en poste à la CRPC SU de Toulouse, a accepté d'intégrer la CROSS 31. Il y exerce une partie de son activité depuis le 2 décembre 2019, à raison de 4 jours par semaine. Mais pour le moment cette participation n'est qu'expérimentale.

### **5. Questions diverses**

SOLIDAIRES demande s'il y avait un retour de la DG sur la question soulevée lors du CTSD du 2 octobre 2018 quant à l'anonymisation préventive des procédures dans le cadre des dossiers MOD traités par les enquêteurs des SRE. Le DR de Montpellier répond que la DG ne souhaite pas faire évoluer le dispositif actuel.

**Représentants SOLIDAIRES au CTSD :**  
**Eric ERRE, titulaire / Nicolas GOU, suppléant**